

---

# Partir au pair

---

Vous voulez voyager et vous aimez vous occuper d'enfants ? Devenez « au pair » et passez de 9 à 12 mois dans une famille d'accueil. Vos missions : garder les enfants en l'absence de leurs parents et effectuer des tâches domestiques (courses, préparation des repas...). Selon l'emploi du temps de la famille, vous travaillerez de 30 à 45 heures par semaine, avec 1 ou 2 jours de repos. Logé et nourri, vous recevrez de 300 à 400 € par mois d'argent de poche. Inutile d'être bilingue pour partir, vous pourrez prendre des cours de langue sur votre temps libre et progresserez rapidement au sein de votre famille d'accueil !

## Législation

### Europe ou hors Europe : des conditions différentes

Bien que l'expression « fille au pair » soit plus courante que « garçon au pair », le séjour au pair est destiné à tous les jeunes, filles ou garçons, âgés de 18 à 30 ans.

### Droits et devoirs

Travailler au pair, ce n'est pas être baby-sitter ou femme de ménage (sauf pour l'Irlande où les « au pairs » sont plutôt des « aides familiaux » ou « employés de maisons »). Un certain nombre d'obligations s'imposent au jeune qui décide de partir au pair mais aussi à la famille qui l'accueille.

- **La famille est tenue de :**

- vous nourrir (les repas doivent être pris en famille) ;
- vous loger dans une chambre individuelle ;
- vous rémunérer chaque semaine ;
- vous octroyer, selon votre contrat, 1 ou 2 jours de congé par semaine ;
- vous laisser sortir durant votre temps libre ;
- vous payer, en plus, vos soirées de baby-sitting (vous n'êtes chargé de vous occuper des enfants qu'en journée, jusqu'à ce que les parents rentrent du travail) ;
- ne pas vous faire effectuer tous les travaux ménagers mais seulement les tâches liées à la garde des enfants (rangement des chambres, bain, préparation éventuelle du déjeuner ou du goûter...).

- **En tant qu'au pair, vous êtes tenu :**

- d'avoir au moins 18 ans (exception : 17 ans avec une autorisation parentale, mais les familles demandent le plus souvent d'avoir 18 ans) et être titulaire du bac ou d'un diplôme de niveau équivalent (sauf pour les USA) ;
- d'avoir de l'expérience avec les enfants (baby-sitting, soutien scolaire) ainsi qu'un niveau basique dans la langue du pays d'accueil pour comprendre et vous faire comprendre dès votre arrivée ;
- dans certains cas, dans certains coins des États-Unis notamment, d'avoir le permis de conduire pour chercher les enfants à l'école ;
- de faire preuve d'ouverture et de flexibilité quant au mode de vie de la famille et à l'éducation des enfants ;
- d'être assidu et disponible pour votre famille d'accueil (vous profiterez de votre temps libre pour découvrir le pays !)

## Europe

Irlande, Espagne, Allemagne, Italie, pays d'Europe du Nord (Finlande, Suède, Danemark) et Pays-Bas sont les destinations qui accueillent le plus de jeunes au pair.

Vous devez avoir entre 18 et 30 ans et avoir un niveau basique dans la langue du pays.

Il est possible de partir pour l'année scolaire (9 mois) ou pour l'été (2 à 3 mois). Vous travaillerez en moyenne 30h par semaine, pour environ 80 €. En tant que ressortissant de l'Union européenne, votre carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité suffisent pour partir au pair dans un pays de l'UE.

## États-Unis

Pour partir au pair aux États-Unis, vous devez obtenir un visa de séjour temporaire catégorie « séjour au pair » (visa J-1), ce qui n'est possible que dans le cadre d'un programme d'échange via un organisme agréé.

Liste des organismes : [j1visa.state.gov](http://j1visa.state.gov) rubrique Participants / Find a program sponsor

Ces organismes cherchent des candidats âgés de 18 à 26 ans, ayant le niveau bac. Autres conditions : vous devez être disponible 12 mois, avoir un niveau intermédiaire en anglais, avoir le permis de conduire et pouvoir fournir des lettres de référence de familles chez lesquelles vous avez fait du baby-sitting. Le jeu en vaut la chandelle, puisque le billet d'avion aller-retour est pris en charge, ainsi qu'une partie des frais de cours de langue (bourse d'études de 500 \$, soit environ 370 €). Vous travaillerez 45h par semaine pour environ 200 \$ (environ 150 €), avec une formation de 3 jours à l'arrivée.

## Canada

Au Canada, la formule au pair n'existe pas en tant que telle : c'est une « aide familiale » qui prend soin des enfants.

Pour occuper ce poste, vous devez trouver un employeur auprès du Centre de ressources humaines du Canada. Conditions : être bachelier, avoir suivi une formation ou avoir 1 an d'expérience en puériculture, parler anglais et français, et obtenir un permis de travail.

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

## Australie et Nouvelle-Zélande

En Australie et en Nouvelle-Zélande, il n'existe pas de visa « au pair ». Vous pourrez faire une demande de Permis Vacances Travail (ce qui vous permettra de rester sur le territoire jusqu'à 12 mois peu importe votre statut) ou choisir de suivre 15 heures de cours par semaine pendant toute la durée de votre séjour et ainsi faire une demande de visa étudiant (mais attention vous ne pourrez rester que le temps que durera les cours pour lesquels vous vous serez préinscrit) ». Les Au pairs sont généralement rémunérés à l'heure en Australie et au forfait en Nouvelle-Zélande.

[www.france.embassy.gov.au](http://www.france.embassy.gov.au)

[www.nzembassy.com/france](http://www.nzembassy.com/france)

## \*Royaume-Uni

Depuis le 1er janvier 2021, le principe de libre circulation ne s'applique plus au Royaume-Uni et les règles du visa ne prévoient pas de statut « au pair ». En tant que citoyen français, il est possible de visiter le Royaume-Uni sans visa tant que la durée n'excède pas 6 mois. Ce statut de touriste n'autorise pas la personne à travailler. Le statut au pair n'est pas considéré comme un travail car il n'est pas rémunéré. C'est un échange de service contre l'hébergement et la nourriture. En l'absence de visa, les associations ne placent plus de jeunes « au pair » au Royaume-Uni.

# Trouver un séjour

## Organismes de placement, relations ou petites annonces

Pour trouver un séjour au pair, vous avez deux possibilités : entrer en contact directement avec les familles par petites annonces ou passer par un organisme. Dans tous les cas, prenez-vous y suffisamment à l'avance : mai ou juin au plus tard pour un départ en septembre, dès février si vous souhaitez partir l'été.

### Organismes de placement

Pour trouver une famille sérieuse, vous pouvez passer par un organisme de placement. Il existe des dizaines d'organismes spécialisés dans le placement des jeunes filles et garçons au pair.

### Durée du séjour

Il est possible de partir toute l'année pour toutes durées (même si en effet les familles préfèrent l'année scolaire complète.) Il existe des placements au pair pour 6, 4 ou 3 mois, voire pour les vacances d'été uniquement, mais ces formules sont rares.

Pour travailler aux États-Unis, destination très demandée, les organismes privilégient les départs de 12 mois.

## Le prix

Attention, les services des agences de placement sont payants : comptez entre 75 et 500 € de frais d'inscription (cotisation, frais administratifs, assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile). Vérifiez bien que ces frais vous seront remboursés si votre demande n'aboutit pas. Ajoutez-y les frais de visa et, bien sûr, les frais de transport.

## Choisir un organisme

Préférez les organismes qui sont membres des réseaux Association familles et jeunesse, International Au Pair Association ou Union française des agences au pair. C'est un gage de sérieux.

[www.ufaap.org](http://www.ufaap.org) : référence française avec des critères de qualité français.

[www.iapa.org](http://www.iapa.org)

Vous pouvez aussi contacter des jeunes déjà partis au pair : vous trouverez sur Internet de nombreux blogs de jeunes racontant leur expérience. Enfin, vérifiez bien que l'organisme possède une antenne ou un correspondant sur place, ce qui peut être utile en cas de problème.

## S'organiser seul(e)

Vous pouvez aussi trouver une place au pair par vos propres moyens, mais, dans ce cas, vous prenez en charge toutes les démarches !

L'idéal est de trouver une famille d'accueil par relation : des amis d'amis cherchant la perle rare pour garder leurs enfants, par exemple. Les liens amicaux peuvent rassurer et être une garantie de respect mutuel. Mais, même dans ce cas, veillez à ce que vos tâches soient préalablement définies et entendez-vous sur votre rémunération et sur les heures de travail et de présence qui vous seront demandées.

Autre solution : la consultation de petites annonces d'offres de séjour au pair sur Internet. Il existe des sites sur lesquels familles et candidats peuvent détailler leur profil, déposer et consulter gratuitement les annonces. Bien évidemment, vous devrez redoubler de vigilance, puisque vous vous lancez dans l'inconnu et qu'aucun contrôle n'est garanti.

C'est à vous de vous renseigner sur les termes du contrat, de soumettre vos conditions de travail (impératifs, horaires...) et de prendre connaissance des conditions proposées par la famille. Attention également aux arnaques : familles inexistantes à votre arrivée, familles qui ne paient pas...

[www.aupair-world.net](http://www.aupair-world.net)

[www.findaupair.com](http://www.findaupair.com)

# Préparer son départ

## Procéder étape par étape

Tout départ pour un travail à l'étranger se prépare, y compris pour un séjour au pair. De la recherche de la famille aux derniers préparatifs avant de vous envoler, ne négligez aucune étape

## Monter son dossier

Si vous passez par un organisme, vous devrez constituer un dossier assez conséquent. Objectif : rapprocher une famille et un jeune ayant les mêmes attentes. Il vous faudra répondre à un questionnaire détaillé, rédiger une lettre de présentation, présenter un certificat médical, la copie de vos papiers d'identité ainsi que 2 lettres de recommandation attestant de votre capacité à garder des enfants. Vous pourrez aussi être amené à passer un entretien de motivation. Tous les détails sur les sites des organismes.

## Échanger avec la famille

Dans tous les cas, avant de vous engager, vérifiez que le courant passe bien avec la famille : prenez le temps de discuter au téléphone plutôt que de communiquer uniquement par courriel, envoyez des photos de vous et demandez-en à la famille. Sachez qu'en cas de litige, si vous êtes passé par un organisme, vous pourrez éventuellement changer de famille.

## Signer le contrat

Avant de signer le contrat, regardez attentivement les conditions du séjour. Prenez garde au temps de travail (durée de travail hebdomadaire, organisation sur la journée ou le soir, jours de repos dans la semaine, possibilité de prendre des congés payés...), au contenu même du travail, à la rémunération directe ou indirecte (prise en charge éventuelle du transport, fourniture des repas et du logement...), au financement possible du voyage, à la possibilité d'étudier en parallèle, à la couverture sociale, etc.

Attention : demandez précisément quelles tâches ménagères vous devrez effectuer et quel volume d'heures cela représentera. Il est normal que vous participiez à l'entretien de la maison, mais pas que vous deveniez une bonne à tout faire !

Vous pouvez aussi demander des détails sur le logement : chambre indépendante, salle de bains indépendante...

## Préparer les papiers

Renseignez-vous auprès du consulat du pays où vous partez pour connaître la législation applicable.

Renseignez-vous également sur l'assurance-maladie. Une assurance accident et une assurance responsabilité civile spéciales peuvent également être demandées.

Vous trouverez des renseignements utiles sur le site du ministère des Affaires étrangères et sur celui de la Maison des Français de l'étranger.

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

# Pour en savoir plus

## SITES DE RÉFÉRENCE

[www.ufaap.org](http://www.ufaap.org)

Édité par: Union française des agences au pair (Ufaap) Sur le site: liste des organismes membres de l'Ufaap proposant des séjours au pair, charte qualité, FAQ.

[www.iapa.org](http://www.iapa.org)

Édité par: International Au Pair Association Sur le site: répertoire international des organisations membres et des associations nationales, site en anglais.

## AUTRES SITES UTILES

[www.aupair.com/fr](http://www.aupair.com/fr)

Édité par: [Aupair.com](http://Aupair.com) Sur le site: base de données multilingue en ligne d'au pair et de *nannies* ; informations détaillées (démarches et conditions d'emploi) sur une dizaine de pays pour devenir au pair à l'étranger ; aides aux familles, aux étudiants et aux professionnels dans leur recherche ; inscription en ligne gratuite pour les familles et les étudiants ; répertoire international d'agences au pair.

[www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)

Édité par: Commission franco-américaine Sur le site: centre d'information sur le système éducatif américain, programmes de bourse et d'échange pour les étudiants et enseignants souhaitant partir aux États-Unis, informations pratiques pour trouver un stage ou travailler au pair (listes des associations agréées et guide téléchargeable), liens utiles.

[www.loffice.org](http://www.loffice.org)

Édité par: Office national de garantie des séjours et stages linguistiques Sur le site: liste des organismes membres de l'Office ; informations sur les séjours linguistiques, les séjours au pair, les séjours en école de langues, les contrats jobs et stages à l'étranger ; conseils pratiques, FAQ.

[www.teli.asso.fr](http://www.teli.asso.fr)

Édité par: Club Téli Sur le site: accompagnement des adhérents pour leur projet de mobilité internationale ; offres de stages, d'emploi, de jobs d'été et de séjours au pair à l'étranger sur adhésion.



### **Info Jeunes Lorient - BIJ**

Esplanade du Moustoir – Rue Sarah Bernhardt - 56100 Lorient

[www.bij-lorient.org](http://www.bij-lorient.org)

02.97.84.84.57 – [infos@bij-lorient.org](mailto:infos@bij-lorient.org)

Facebook & Instagram @bijlorient

Horaires d'ouverture du BIJ :

Lundi et vendredi : de 13h30 à 17h00

Mardi et jeudi : de 13h30 à 18h00

Mercredi : 12h00 à 18h00

Mise à jour par le BIJ de Lorient – Avril 2021

Sources : CIDJ / Info Jeunes BZH

# Organismes de placement au pair en Bretagne

Les organismes de placement proposent différents types de séjour au pair. Le séjour «au pair plus» correspond à 8h de travail par jour ; le séjour «demi-pair», à 3h de travail par jour, sans rémunération ; et le séjour «demi-pair plus» à 4h de travail par jour sans rémunération. Avant de vous engager, comparez les services proposés.

## Agence Pipelettes

4 allée des Bouvreuils  
35770 Vern-sur-Seiche- 09 50 05 29 18  
-> pipelettes@agencepipelettes.com  
-> [www.agencepipelettes.com](http://www.agencepipelettes.com) SARL

### Europe

- ▶ 18 à 30 ans
- ▶ 2 mois à 1 an
- ▶ Frais d'inscription (à la réception du dossier) : 90 €
- ▶ Frais de placement et de suivi (à l'arrivée dans la famille) : 100 € pour séjour court (moins de 3 mois), 160 € (plus de 3 mois)
- ▶ Rémunération : environ 80, 90 € par semaine (suivant le pays, à négocier avec la famille).

### Etats-Unis

- ▶ 18 à 30 ans
- ▶ 1 an
- ▶ Frais d'inscription (à la réception du dossier) : 90 €
- ▶ Frais de placement et de suivi (à l'arrivée dans la famille) : 160 €
- ▶ Visa : démarches à prévoir avec l'organisme agréé partenaire de l'agence Pipelettes.
- ▶ Billet d'avion : à la charge de la famille d'accueil
- ▶ Rémunération : environ 195 \$ par semaine

### Australie, Nouvelle-Zélande

- ▶ 18 à 30 ans
- ▶ 6 mois - 1 an
- ▶ Frais d'inscription (à la réception du dossier) : 90 €
- ▶ Frais de placement et de suivi (à l'arrivée dans la famille) : 240 €
- ▶ Billet d'avion et démarches pour l'obtention du visa (working holiday visa) : à la charge de l'au pair
- ▶ Rémunération : environ 180 \$ par semaine

## Agence Apitu

16 Boulevard Victor Planson  
35120 Dol-de-Bretagne  
02 99 73 22 36 -> [apitu@apitu.com](mailto:apitu@apitu.com) -> [www.apitu.com](http://www.apitu.com)  
Association, membre UFAAP et IAPA

### Europe

- ▶ 18 à 29 ans
- ▶ 6 mois minimum conseillés (2 mois pour séjours d'été)
- ▶ Frais dossier : 90 €
- ▶ Frais de placement : 170 € (après confirmation du placement)
- ▶ Rémunération : entre 70 et 120 € par semaine
- ▶ Prestation : Club Au Pair, suivi de dossier, placement...

### USA

- ▶ 18 à 26 ans (permis de conduire)
- ▶ 1 an
- ▶ Frais inscription : 100 €
- ▶ Frais de placement : 550 € (après confirmation du placement) incluant interview, placement, assurance, Club au Pair, billet d'avion A/R
- ▶ Autres frais (après confirmation placement) : 120 € frais de visa

▶ Rémunération : 196 \$ US par semaine

### **Australie, Nouvelle-Zélande**

▶ 18 à 29 ans

▶ 6 mois minimum conseillés (2 mois pour séjours d'été)

▶ Frais dossier : 120 €

▶ Frais de placement : 250 € (après confirmation du placement) incluant assistance avant et pendant (famille, préparation du voyage, démarches administratives...)

▶ Autres frais (après confirmation placement) : 250 € frais de visa (WHV), voyage et assurance complémentaire (environ 39 €/mois)

▶ Rémunération : entre 70 et 120 € par semaine

### **Calvin Thomas / Euraupair**

-> [www.calvin-thomas.com](http://www.calvin-thomas.com)

SARL, membre OFFICE

Correspondante régionale : Maryline-> [maryline.calvinthomas@outlook.com](mailto:maryline.calvinthomas@outlook.com)

### **USA**

▶ 18 à 26 ans (non fumeuses, permis de conduire et baccalauréat)

▶ 1 an (extensible à 18 ou 24 mois)

▶ Frais inscription : 85 € puis 450 € de frais de placement

▶ Rémunération : 195,75 \$ US / semaine

▶ Sont compris : réunion de départ en France, stage de formation à New-York, billet aller-retour, assurance complète.

### **Europe**

▶ 18 à 27 ans - 2 à 3 mois, 6 mois, 9 mois, un an

▶ Frais d'inscription : 290 € (frais de dossier, placement, assistance partenaire local)

▶ Rémunération : 80/100 € par semaine

▶ Possibilité de suivre des cours de langues et de passer des diplômes de langues reconnus.